



DÉCRYPTAGE #4

Centrale de Cattenom - Mai 2024

Poursuite de fonctionnement des centrales nucléaires d'EDF au-delà de 40 ans : parole aux citoyens !



Jusqu'au 30 juin 2024, une concertation du public est ouverte sur le 4ème réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 1300MWe. Elle permet à chaque citoyen de s'informer et de poser des questions ou des commentaires sur les conditions de poursuite de fonctionnement des réacteurs du parc nucléaire d'EDF après 40 ans, sous l'angle de la sûreté. Cette concertation concerne 20 réacteurs exploités par EDF, répartis sur 8 sites dont la centrale de Cattenom qui fait l'objet d'une réunion publique le 14 mai prochain par la CLI. A travers cette lettre décryptage, j'ai souhaité vous expliquer les objectifs de cette concertation citoyenne : une occasion unique de présenter au public les travaux majeurs prévus à l'occasion de ce 4 réexamen périodique.

Jérôme Le Saint, Directeur du CNPE de Cattenom

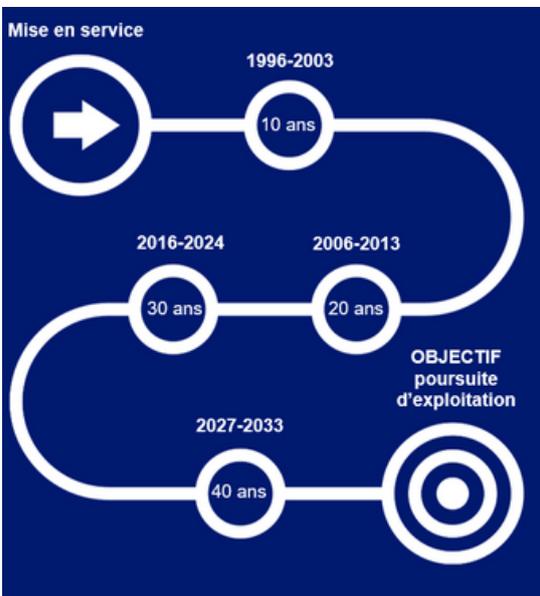


C'est quoi le "réexamen périodique" ou "visite décennale" ?

En France, les centrales nucléaires sont autorisées à fonctionner sans limite de durée.

En contrepartie, la réglementation prévoit que chaque installation nucléaire doit faire l'objet d'un réexamen périodique tous les 10 ans, appelé « visite décennale ». Après analyse du rapport établi par EDF, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante en charge notamment du contrôle des installations nucléaires, communique au gouvernement ses conclusions sur l'état de sûreté des installations et sur leur aptitude à poursuivre – ou non – leur fonctionnement.

LE RÉEXAMEN PÉRIODIQUE RÉPOND À UN DOUBLE OBJECTIF



Les 4 unités de production de la centrale de Cattenom ont été mises en service entre 1986 et 1991.

Le 3ème réexamen périodique est en cours sur l'unité de production n°4. Ce check-up décennal mobilise jusqu'à 3000 intervenants autour de 16000 activités pendant 6 mois. Ce sera le dernier réexamen périodique des « 30 ans ». Comme après chaque réexamen, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) se prononcera sur la poursuite d'exploitation ou non du réacteur pour 10 années supplémentaires.

Le 4ème réexamen périodique débutera, quant à lui, à partir de 2027 avec l'unité de production n°1.

Les équipes de la centrale et des ingénieries nationales sont déjà à pied d'œuvre pour préparer cet arrêt pour maintenance exceptionnelle, le nombre d'activités étant 2 fois supérieur à celle des 3èmes visites décennales.

Pourquoi une concertation publique lors du 4ème réexamen ?

Le 4ème réexamen périodique marque le passage du 40ème anniversaire de leur fonctionnement : il s'accompagne de l'amélioration significative de la sûreté nucléaire de chacun des réacteurs concernés.



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a prévu que les dispositions proposées par EDF dans le cadre de la poursuite de fonctionnement de ses réacteurs nucléaires après 35 ans soient systématiquement soumises à une enquête publique.

Préalablement aux enquêtes publiques prévues individuellement et spécifiquement pour chaque réacteur lors de leur 4ème visite décennale, le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN) a décidé d'organiser une concertation sur la phase générique, c'est-à-dire commune à plusieurs réacteurs du même palier de puissance, même si elle n'est pas explicitement prévue par la loi.



C'est : s'exprimer sur les conditions de la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires en France, du point de vue de la sûreté. La concertation permet de partager les dispositions prises par EDF sur la maîtrise et le maintien de la qualification des matériels, y compris dans des conditions accidentelles, après 40 ans d'exploitation.

Ce n'est pas : s'exprimer pour ou contre la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires en France.

3 objectifs associés à la concertation publique :

- Informer les citoyens des dispositions proposées par EDF.
- Recueillir leur avis sur ces dispositions et sur les questions à prendre en compte lors de cette première étape clé du réexamen.
- Associer le public dès le début du process de réexamen, avant les enquêtes publiques qui se tiendront ensuite pour chacun des 20 réacteurs concernés.

Pour ses 4èmes réexamens périodiques de son parc nucléaire, EDF a retenu comme orientation générale de tendre vers les objectifs de sûreté nucléaire fixés pour les réacteurs de 3ème génération dont le réacteur de référence EDF est l'EPR de Flamanville 3.

Vous trouverez toutes les réponses apportées par EDF face à cet objectif dans la [« Note de réponse aux objectifs »](#).



PHASE GÉNÉRIQUE : C'EST EN CE MOMENT !



La démarche reproduit, dans son esprit, la concertation générique qui avait été organisée en 2019 pour le 4e réexamen périodique des réacteurs de 900MWe du parc nucléaire français, réacteurs mis en service avant les réacteurs de 1300MWe. Elle prend la forme d'une consultation du public sur un site internet dédié et d'une réunion publique avec les citoyens à proximité de chaque CNPE. Elle concerne 20 réacteurs répartis sur 8 centrales nucléaires : Cattenom, Flamanville, Nogent, Penly, Paluel, Belleville, Saint-Alban et Golfech.



Pour la centrale de Cattenom, la réunion publique est programmée le **mardi 14 mai à 18h30 à la salle du Casino de Cattenom** : organisée par la CLI de Cattenom, elle est ouverte à tous les citoyens et elle permettra d'échanger avec EDF, l'ASN, et l'IRSN.

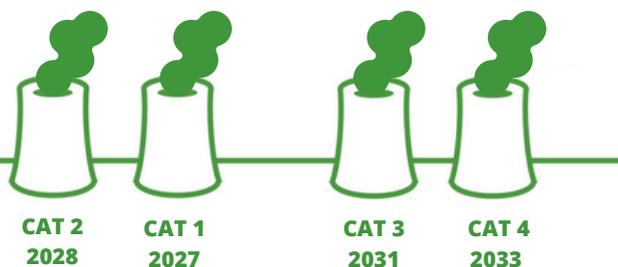
En parallèle des réunions publiques, **une plateforme internet est mise en place pour permettre à tout citoyen de se renseigner, d'émettre un avis et de poser des questions** : rendez-vous jusqu'au 30 juin 2024 sur : www.concertation.suretenucleaire.fr

Après cette phase, différents experts seront mobilisés sur des thématiques majeures du réexamen et permettront la prise de position de l'ASN prévue en 2025.

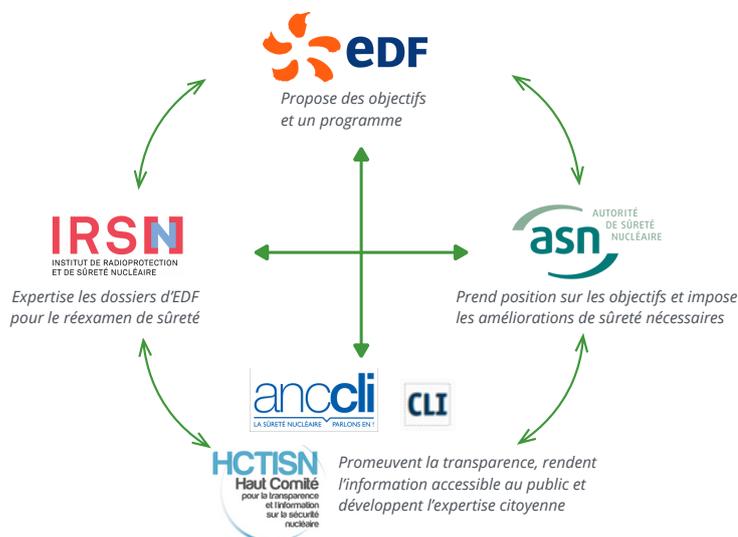
PHASE SPÉCIFIQUE À CHAQUE RÉACTEUR

Le 4ème réexamen périodique comporte une phase dite « spécifique », postérieure à la phase générique. Elle comprend le déploiement des dispositions d'amélioration de la sûreté que chaque centrale devra mener à travers ses arrêts programmés pour visite décennale.

Programme des 4èmes visites décennales pour Cattenom



A l'issue de la réalisation de ces travaux, la centrale de Cattenom transmettra un **Rapport de Conclusion du Réexamen (RCR)** pour chaque réacteur. Cette phase spécifique se traduira alors par **une enquête publique pour chaque réacteur** et par **une prise de position de l'ASN pour chaque réacteur sur la période 2027-20233**.



Suivez l'actu de la centrale @EDFCattenom

Contact :

Coralie Dupont, Responsable communication

✉ coralie.dupont@edf.fr

☎ 06.43.51.39.11